

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/...94.../F/2019-2020
POUR LA FOURNITURE DES MATERIELS DE BUREAU ET DES PRODUITS
D'ENTRETIEN**

Date de publication : ...02.../...10.../2019

Date d'ouverture des offres : ...27.../...10.../2019

L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications «ARCT» invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir selon les termes de l'article 151 du Code des Marchés Publics à présenter leurs offres de prix unitaire TVAC sous pli fermé, pour la fourniture des matériels de bureau et des produits d'entretien.

1. Objet

Le présent avis d'appel d'offres consiste en la fourniture du matériel de bureau et produits d'entretien et est constituée de deux (2) lots indépendants :

- Lot n° 1 : Fourniture des matériels de bureau
- Lot n° 2 : Fourniture des produits d'entretien

2. Financement du marché

Le marché est financé sur le Budget Général de l'Etat, Subsidés accordés à l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications « ARCT » exercice 2019-2020.

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché constituent deux (2) lots de matériel de bureau et produits d'entretien repris à la page annexe.

4. Délais d'exécution du marché

L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum de dix jours (10) calendaires à compter à partir de la date de l'attribution définitive du marché.

5. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales ; qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un

groupement (consortium) de soumissionnaires et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés Publics.

5.1 Le fait pour un fournisseur de participer aux soumissions implique l'acceptation sans restriction, ni réserves de toutes les clauses et conditions du dossier d'appel d'offres.

5.2 Pour qu'elle soit valable et prise en considération, toute offre doit être libellée Conformément aux dispositions du présent Dossier d'Appel d'Offres et doit porter les indications suivantes :

- **Nom(s), Prénoms(s) ;**
- **Nationalité ;**
- **Domicile ou Résidence du Soumissionnaire ;**
- **Adresse téléphonique ;**
- **Numéro du registre de Commerce pour les sociétés commerciales ;**
- **La dénomination sociale ;**
- **E-mail le cas échéant.**

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à l'ARCT, sis Immeuble de l'ARCT, avenue de France n° 14, **Téléphone : 22 210276 ; BP 6702 Bujumbura- Burundi** moyennant présentation d'un bordereau de versement d'une somme de **CINQUANTE MILLE FRANCS BURUNDAIS (50 000 FBU)** à verser sur le sous compte de transit des recettes non fiscales n°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Directeur Général de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications «ARCT», en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 8 ci-dessous.

7. Présentation de l'offre

Le soumissionnaire doit soumettre ses offres pour tout le lot. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Elles doivent aussi être paginées, paraphées et comporter une table des matières.

Les offres doivent comprendre les garanties de soumission de : **Neuf cent mille francs burundais (900 000 FBU) pour le matériel de Bureau (Lot 1) et trois cent mille francs burundais (300 000 FBU) pour les produits d'entretien (Lot 2).**

8. Dépôt des offres

Les offres devront parvenir à la Direction Générale de l'Agence de Régulation et des Contrôle des Télécommunications (ARCT), sise Immeuble de l'ARCT, Avenue de France n° 14, Téléphone : 22 210276 ; BP 6702, au plus tard le 27/10/2019 à 10 h 00' ou remises mains à mains au Président de la Commission d'ouverture des offres avant que celui-ci n'ait déclaré qu'aucune soumission ou aucun retrait ne peut être accepté.

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de nonante (90) calendaires jours à compter de la date d'ouverture des offres.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'Agence de Régulation et des Contrôle des Télécommunications en séance publique du 27/10/2019 à 10 heures 30 minutes heure locale.

Les Soumissionnaires ou leurs représentants qui sont présents signeront dans un registre attestant leur présence à la séance concernée. L'acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des offres.

Le procès-verbal doit être contresigné par les membres de la sous-commission d'ouverture. Une liste de présence signée par les soumissionnaires présents est annexée au procès-verbal.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des marchés publics, un Cadre de la DNCMP requis par l'Autorité Contractante peut assister à la séance d'ouverture. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture, mais dresser un rapport dont la copie est donnée à l'Autorité Contractante.

Fait à Bujumbura, le 02/10/2019

Le Directeur Général de l'ARCT

Ir. Donatien MANIRAMPA

